

PROPOSITION DE VOTE PONDÉRÉ

Présentée par :

Eric Stark

En examinant de plus près l'appareil exécutif, nous constatons que le régime parlementaire dont nous avons hérité permet à un premier ministre de sélectionner les membres de son Cabinet principalement, mais pas exclusivement parmi les députés élus de la Chambre des communes. Toutefois, si nous jetons un coup d'œil à la situation des États-Unis, nous constatons que c'est le président qui, une fois qu'il est élu, sélectionne les membres de son Cabinet, et qu'il peut faire son choix parmi n'importe quel citoyen des États-Unis. À l'aube d'une campagne électorale, ne serait-il pas plus sensé pour les partis de présenter une équipe de candidats qui, à leur avis, seraient les meilleures personnes pour diriger un ministère et siéger au Cabinet ou siéger au comité de direction d'une ville, et ce, qu'ils aient ou non remporté l'élection dans leur circonscription? En fait, les membres du Cabinet ne devraient-ils pas avoir une perspective plus globale, non biaisée en faveur de leur région? Le fait de permettre à un parti de choisir les membres de son équipe à l'avance permettrait de mettre sur pied un Cabinet représentatif de la démographie de la ville, de la province ou du pays, ainsi que d'instaurer un équilibre sur le plan des régions, du sexe, de l'ethnicité et des autres facteurs de l'équation.

À l'heure actuelle, bon nombre d'électeurs en savent très peu sur les candidats de leur circonscription et votent principalement en fonction de leur sentiment d'appartenance à un parti et de l'image médiatique du chef de parti, sans tenir compte des qualifications de leur candidat local. Le fait d'établir une distinction entre le vote de parti et le vote local permettrait aux électeurs qui sont familiers avec leurs candidats locaux de voter pour le meilleur candidat, quel que soit le parti auquel il appartient. Ainsi, nous pourrions demander à chaque électeur de voter deux fois – une fois pour élire le représentant local de leur circonscription et une fois pour élire l'équipe de direction du parti. Voici comment cela pourrait fonctionner.

Nous pourrions fixer un seuil arbitraire, disons entre 5 et 10 % du vote populaire. Le candidat local (c.-à-d. d'une circonscription) qui obtient plus de votes que le seuil fixé mérite d'avoir l'occasion de siéger à l'Assemblée législative. Le candidat qui obtient le plus de votes ou qui remporte la majorité des votes au scrutin préférentiel pourrait siéger à l'Assemblée législative. Toutefois, chaque fois qu'une question serait mise à la voix de l'assemblée, le député élu devrait consulter les autres candidats ayant obtenu plus de votes que le seuil fixé. La question présentée par le député élu serait pondérée en tenant compte du nombre de votes de premier choix reçus par chaque candidat. Ainsi, le total des votes pondérés exprimés par les députés déterminerait le résultat final. De cette façon, la décision serait beaucoup plus représentative de la volonté de l'électorat.

En cette époque de communications instantanées, il n'est plus nécessaire d'assurer une présence physique dans un lieu centralisé comme c'était le cas par le passé, avant que notre système électoral évolue pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Les candidats locaux qui sont arrivés au deuxième rang, au troisième rang, etc., mais qui ont obtenu plus de votes que le seuil fixé pourraient demeurer dans leur circonscription et prendre part aux débats parlementaires. Ils pourraient participer aux assemblées publiques locales, où les citoyens auraient l'occasion de les questionner sur leurs intentions. (Le candidat élu – c.-à-d. s'étant classé au premier rang – pourrait également y assister à distance.) Dès qu'une question serait mise à la voix de l'Assemblée législative, les candidats locaux non élus pourraient immédiatement faire connaître leur point de vue au candidat élu, qui se chargerait de soumettre un vote net pondéré.

Du point de vue exécutif, les membres des partis qui obtiennent plus de votes que le seuil fixé siègeraient à l'Assemblée législative et le poids de leur voix serait proportionnel au pourcentage de votes reçus lors de l'élection. Le parti qui obtient la majorité des votes pondérés – c.-à-d. à l'échelle du pays et des circonscriptions – forme le gouvernement. Si aucun parti n'obtient la majorité des votes, un scrutin de ballottage aura lieu à l'Assemblée législative pour déterminer quel est le parti qui devrait gouverner. Le parti ainsi nommé obtiendrait une majorité virtuelle. À l'Assemblée législative, chaque fois que le parti au pouvoir perd un vote par

moins des deux tiers de la majorité, il a la possibilité d'invoquer le résultat du scrutin de ballottage initial pour infirmer la décision.

Ce système de vote pondéré serait beaucoup plus démocratique que le système actuel, mais pourrait encore être amélioré. Supposons qu'en tant qu'électeur, vous ne faites confiance à aucun des candidats pour représenter vos opinions. Pourquoi ne seriez-vous pas en mesure d'exprimer votre propre voix sur des questions législatives? Au lieu de voter pour un des candidats de votre circonscription, vous pourriez choisir de devenir un électeur direct et voter sur – par exemple – la troisième lecture et la lecture finale des projets de loi présentés à l'Assemblée législative. Voilà ce que devrait être une véritable démocratie.